



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'informations et de reconnaissance des malades du covid long

Question écrite n° 42818

Texte de la question

Mme Valérie Petit attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque d'informations et de reconnaissance des malades du covid long. L'Organisation mondiale de la santé a récemment défini l'affection post-covid-19 par des symptômes qui durent au moins deux mois et qui ne peuvent pas être expliqués par un autre diagnostic, que le patient ait eu un test confirmé ou non. Pourtant, une étude épidémiologique publiée lundi 8 novembre 2021 vient affirmer, au contraire, que les symptômes persistants du covid-19 pourraient ne pas être tous liés à l'infection par le SARS-COV-2. Ces données contradictoires empêchent toute avancée et ne permettent pas d'agir dans l'intérêt réel des malades. C'est pourquoi elle se félicite que la proposition de loi déposée par son collègue Michel Zumkeller et visant à la création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques de la covid-19 soit examinée à l'Assemblée nationale la semaine du 22 novembre 2021. Par ailleurs, alertée par des citoyens de sa circonscription à ce sujet, elle voudrait obtenir des éléments de réponse sur les délais à respecter entre la première et la seconde injection de vaccin et sur les conditions d'accès à la troisième dose pour les patients diagnostiqués covid long. Enfin, elle souhaiterait connaître l'intérêt du recours aux tests sérologiques dans ces deux hypothèses.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42818

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8546

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)